**INFORMATION PRESSE**

Paris, le 1er avril 2021

**Vaccination contre la Covid en France**

**Au 1er avril 2021, plus de 11 762 000 injections ont été réalisées**

1. **Données de vaccination du jour et cumulées**

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 8 806 108 personnes ont reçu au moins une injection (soit 13,1 % de la population totale et 16,8 % de la population majeure) et 2 956 205 personnes ont reçu deux injections (soit 4,4 % de la population totale et 5,6 % de la population majeure)[[1]](#footnote-1).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Données provisoires* | **Injections des dernières 24 heures** | **Cumul au mois d’avril** | **Cumul total** (depuis le 27 décembre 2020) |
| **1ères  injections** | 289 318 | 289 318 | 8 806 108 |
| **2èmes injections** | 86 373 | 86 373 | 2 956 205 |
| **Total** | **375 691** | **375 691** | **11 762 313** |

1. **Quels sont les publics prioritaires ?**

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

* Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
* Les personnes âgées de 70 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD (~9,3 millions de personnes) ;
* Les professionnels et intervenants de santé (~2,5 millions de personnes) ;
* Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d’orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
* Les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités (~5,1 millions de personnes) ;
* Les pompiers (~0,3 million de personnes) ;
* Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,4 million de personnes) ;
* Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d’accueil médicalisés et les maisons d’accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

1. **Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?**

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s’ouvrir régulièrement. Les rendez-vous en ligne sur <https://www.sante.fr/> sont désormais ouverts à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

* Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
* Chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
* Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
* En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d’être redirigé vers le standard téléphonique d’un centre ou d’obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d’accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n’ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d’aller-vers sont désormais déployés :

* Une campagne d’appels sortants de l’Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
* Un numéro coupe-file dédié : depuis hier, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l’Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

**Contact presse :** [**presse-dgs@sante.gouv.fr**](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

1. Données provisoires en attente de consolidation [↑](#footnote-ref-1)